



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE
2019-2020-2021

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour les années 2019, 2020 et 2021.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau de la soussignée au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le 31 octobre 2018;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, le dit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2019;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal situé au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, ainsi qu'au bureau de la MRC de Témiscouata, au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata à l'attention du secrétaire de la MRC.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 1^{er} jour de novembre 2018.



Mélanie Gagné, directrice générale